

# FICHE RÉPONSES DÉCHETS VERTS

## 1 Pourquoi la fréquence de collecte a-t-elle changé ?

La CCPOH est inscrite dans un programme de prévention des déchets ayant pour objectif une réduction de 7 % de la production des déchets. C'est pourquoi, elle a décidé de diminuer la fréquence de collecte et de lancer une opération de compostage, solution alternative à la collecte.

## 2 La quantité ramassée change-t-elle ?

Non.

Le volume total est de 1 m<sup>3</sup>.

Les branches ne doivent pas dépasser 1 m 50

## 4 Quelles sont les autres solutions pour évacuer mes déchets verts ?

Des solutions écologiques existent.

### LE COMPOSTAGE

La CCPOH met à la disposition des usagers 1 composteur bois ou plastique avec 1 bio seau pour 10 euros.

Elle organise des réunions d'information pour que chacun puisse le faire sans contraintes. Inscription par internet sur [www.ccpoh.fr](http://www.ccpoh.fr) ou par téléphone au **03 44 70 71 34**

### LES DÉCHETTERIES

Elles sont ouvertes du mardi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; et le dimanche matin de 9 h à 12 h.

### PAILLAGE

Vous pouvez aussi vous servir de vos tontes de pelouse en paillage.

Technique qui consiste à couvrir le sol et les pieds des plantes. Cela protège le sol et maintient l'humidité.

Ex : très bon pour les pieds de tomates car on évite les arrosages.

## 5 Qu'est ce que je fais de mon compost, je n'ai pas de jardin ?

Les déchets que vous mettez au compost se tassent car ils sont composés à 80 % d'eau. Le volume de compost n'est pas très grand et vous pouvez vous en servir en l'épandant sur votre pelouse, ou en rempotage pour vos plantes.

Un guide vous sera remis lors du retrait de votre composteur.

Renseignements : **03 44 70 71 34** ou [prevention-dechets@ccpoh.fr](mailto:prevention-dechets@ccpoh.fr), service déchets ménagers de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.